



COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL DU 08/10/2026

1) PRÉSENTATION DE LA DÉCLINAISON DES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES PCE

La Direction nous a présenté les lignes directrices sur la nouvelle organisation du PCE qui deviendra le Pôle Départemental de Programmation et de Recherches (PDPR) à compter de septembre 2027.

Dans le prolongement du projet présenté lors du précédent CSAL, il est rappelé que les agents A du PCE devront candidater par fiche de poste.

Une cellule spécifique d'expertise constituée de deux agents sera créée au sein du SIE.

La Direction doit préciser les missions de cette cellule tout en veillant à ce que les agents ne soient pas isolés du reste de l'équipe SIE.

Une cohésion de l'équipe et une solidarité sont attendues, sans remettre en cause la spécialisation des missions.

La CGT demande une certaine vigilance quant au respect des missions préalablement définies pour chacun au sein du SIE.

Les futurs bureaux occupés par la cellule expertise ne sont pas encore définis.

La direction fait remarquer que le PCER travaille sur la sphère professionnelle. De ce fait, les agents arrivant en tant qu'expert au SIE ne seront pas pris au dépourvu. Le cas échéant, des formations sont prévues.

Le flux d'informations entre le SIE et le PCE sera conservé et la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) interviendra en appui en cas de difficultés.

Le PDPR ne fera plus de contrôle fiscal sur place.

Les experts SIE seront chargés des instructions de RCTVA sur place.

Il se peut qu'avec la mise en place de facturation électronique, le nombre d'instructions diminue.

La direction souhaite maintenir une présence en matière de contrôle fiscal externe.

Un tutorat à la BDV est mis en place avec un programme allégé pour le tuteur.

La CGT s'inquiète pour le programme de la BDV à rendre en fin d'année avec l'arrivée en septembre 2027 d'un nouvel agent qui ne sera peut-être pas formé.

La Direction explique que cette réorganisation était nécessaire avec la volonté d'une spécialisation des missions et un contrôle fiscal à maintenir. Elle indique également que le Cher est l'un des derniers départements à mener cette restructuration.

La CGT indique que le problème en 1^{er} lieu est celui des effectifs du PCE qui a diminué de moitié en 15 ans.

VOTES :

- Contre : CGT / Solidaires / FO
- Abstention : CFTC

Pourquoi la CGT a voté contre :

- cette restructuration par spécialisation risque de limiter l'intérêt du travail que ce soit en expertise ou en programmation.
- aucune garantie que la mission expertise transférée au SIE ne bornera à terme à l'expertise
- recrutement au profil et non plus à l'ancienneté créant de ce fait de la concurrence entre les agents d'un même service et des autres services
- cette restructuration comme toutes celles menées antérieurement n'a pour but que de masquer les suppressions d'emplois passées et futures

2) POINT D'INFORMATION SUR LA DÉCONCENTRATION DES ACTES DE GESTION ET DES SANCTIONS DU 1^{er} GROUPE

À compter du 1^{er} octobre 2026, certains actes de gestion de ressources humaines sont confiés aux Directions locales :

- recrutement et renouvellement des CDD
- opérations de mutation et d'affectation au niveau local
- gestion des sanctions disciplinaires du 1^{er} groupe

Les deux premiers sont déjà effectués par les RH locales.

Concernant les sanctions du 1^{er} groupe, les RH étaient déjà en charge de l'instruction qui était ensuite transmise au Service des Ressources Humaines (SRH) pour décision.

Avec cette réforme, les RH seront en charge du dossier de l'instruction à la décision finale.

Ce dispositif vise à accélérer le traitement des dossiers.

Le Bureau des Affaires Juridiques et du Contentieux (BAJC) restera en soutien aux RH locales.

Il est à noter qu'en matière de Violence Sexistes et Sexuelles (VSS) ou racistes, les RH locales se rapprocheront systématiquement du BAJC.

3) PRÉSENTATION DU TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE (TBVS) 2025

Le TBVS est un outil de pilotage et de prévention destiné à observer, analyser et améliorer les conditions de vie, la santé et la sécurité au travail.

À l'aide d'un certain nombre d'indicateurs, il permet d'identifier les situations à risque.

Au 01/01/2025 la DDFIP 18 comptait 393 agents affectés et 365 en effectif disponible.

– Nombre de fiches de signalements : **+ 55 %** par rapport à 2024

➤ *8 fiches sur 17 concernent le SIP de Bourges*

– Nombre d'arrêts maladie de courte durée (≤ 5 jours) : **+ 32 %**

– Nombre de jours de congés et/ou d'ARTT mis sur le CET : **– 14 %**

– Nombre des écrêtements des horaires variables : **+ 6,7 %**

– Nombre de télétravailleurs : **+ 7 %**

– Taux de rotation des agents : **– 7,7 %**

➤ L'analyse du TBVS pointe 3 services en difficulté sur un certain nombre d'indicateurs tels que la couverture des emplois, les congés maladie, les écrêtements et le taux de télétravailleurs :

– SIP de BOURGES

– SIE de BOURGES

– SDIF

Le TBVS est un des outils de la préservation de la santé et de la sécurité des agents au même titre que le DUERP ou le baromètre social.

La CGT fait remarquer que si les constats sont faits, la direction locale ne met en œuvre aucune mesure réelle et efficace.

4) TRANSFERT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SERVICE RH

Cette réorganisation est effective depuis le 1^{er} septembre 2026.

5) QUESTION DIVERSES

a) Déménagement du SCG du site de Sainte-Catherine vers Condé

– opération commencée le 05/10/2026

– Un certain nombre de points à revoir ont été signalés à la logistique

– Tickets restaurant : La Direction doit informer les agents qu'ils ne peuvent plus en bénéficier étant maintenant à proximité du restaurant administratif

La CGT Finances Publiques invite les agents à lui faire remonter ainsi qu'à la Direction les problèmes constatés et leurs remarques concernant leur installation dans leurs nouveaux bureaux.

b) Accueil commun SIP-SGC

- ouverture prévue le 19/10/2026 (semaine 43)
- Les travaux prévus ne seront pas tous faits, notamment le gestionnaire de fil d'attente (GFA) qui devrait être installé à compter de la semaine 43 ou 44
- Articulation du GFA :
Factures locales / hospitalières
Impôt / SDIF
Paie/délai impôt
Paie/délai amendes

La CGT Finances Publiques reste attentive à l'organisation de ce nouvel accueil, au bien-être et à la sécurité des agents dans un contexte de flux d'utilisateurs particulièrement important.

c) Quitus fiscal

transfert des quitus vers le service de traitement des quitus courant 2027

d) Il a été demandé à la direction de mettre à jour l'annuaire des services

e) Pour tout problème concernant la TOIP, une fiche ODL doit être faite.

f) Clic'esi

- Les problèmes concernant les recommandés notamment ont fait l'objet d'un groupe de travail et d'une remontée à la Centrale
- Un espace Affranchissement / clic'esi est disponible sur Ulysse 18
- Si problème sur des courriers Pégase, faire remonter à la Direction qui transmettra à la Centrale pour mise à jour

g) Tutorat

Certains services bénéficient de ce dispositif avec lettre de mission et décharge de service, d'autres non.

La Direction a demandé au Directeur Général Adjoint lors de sa venue dans le département que les autres services soient concernés.

Vos représentants du personnel

Sandrine MABRU, Véronique CHAMPEAU

